

Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

1. Débitrice: **DANIEL BENJAMIN SA**, Beau-Rivage 21A,
1006 Lausanne

2. Sursis concordataire prolongé le: 14.11.2017

3. Sursis concordataire prolongé jusqu'au: 28.02.2018

4. **Remarques:** LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL DE L'ARRON-
DISSEMENT DE LAUSANNE
Sursis concordataire 293 LP
Par décision du 5 octobre 2017, communiquée le 14 novembre
2017, la présidente du Tribunal de l'arrondissement de Lau-
sanne a prolongé le sursis concordataire accordé à Daniel
Benjamin SA, ch. de Beau-Rivage 21A, 1006 Lausanne, de
quatre mois, soit jusqu'au 28 février 2018 et maintient Pascal
Stouder, agent d'affaires breveté à Lausanne, en qualité de
commissaire.
Vous avez droit de recourir au Tribunal cantonal, cour des
poursuites et faillites, par acte déposé en deux exemplaires
dans les dix jours dès la présente publication.

Tribunal d'arrondissement de Lausanne
1014 Lausanne Adm cant

03874699